

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG

Service de la Protection des majeurs

43-45, Rue du Fossé des Treize

CS 60444

67008 STRASBOURG

Téléphone : 03.88.15.59.42 / Courriel : tutma.tj-strasbourg@justice.fr

**REQUÊTE EN RESILIATION DE BAIL PORTANT SUR LE LOGEMENT
(Curatelle)**

Les requêtes doivent être transmises par voie postale. Aucune requête adressée par messagerie électronique ne sera traitée, sauf urgence avérée.

Article 1229 du code de procédure civile : le juge statue sur les requêtes qui lui sont adressées après le prononcé de la protection par le majeur protégé ou la personne chargée de sa protection dans les trois mois de leur réception à moins qu'elles ne nécessitent le recueil d'éléments d'information, la production de pièces complémentaires, le recours à une mesure d'instruction ou toute autre investigation.

N° RG :

Type de mesure :

Date de dépôt du dernier compte annuel de gestion :

Nom du requérant :

Nom et prénom du majeur protégé :

Coordonnées du requérant :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Date du contrat de bail à résilier :

Adresse du bail à résilier :

Demande d'autorisation de résilier le bail de ce logement pour les motifs suivants :

Projet de relogement :

o Nouvelle adresse :

o Type de logement :

à compter du

Hébergement provisoire, le cas échéant :

Demande d'autorisation de (si nécessaire) :

vendre les meubles

faire débarrasser le logement par le biais d'une association

autres :

Pièces jointes : (obligatoirement)

→ Certificat médical d'un médecin n'exerçant pas de fonctions dans l'établissement accueillant le majeur protégé établissant que le retour à domicile ne sera plus possible au regard de l'état de santé du majeur protégé (si placement définitif en EHPAD envisagé)

→ Consentement écrit du majeur protégé sur la résiliation et, le cas échéant, sur la disposition de ses meubles et objets personnels en l'absence de signature de la présente requête par le majeur protégé

Signature du curateur

Le

à

Signature du majeur protégé